

Commune de Lécousse

Arrondissement Fougères – Vitré Département d'Ille-et-Vilaine

Compte-rendu du Conseil municipal du 24 mars 2017

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, le vingt-quatre mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard MARBOEUF, Maire, Conseiller Régional,

Présents : Bernard MARBOEUF, Maire, Conseiller Régional, Anne PERRIN, Daniel TANCEREL, Hubert COUASNON, Joseph PELLEN, Adjoints ;

Noël DEMAZEL, Evelyne FEUVRIER, Maryvonne FEVRIER, Magali FONTAINE, Anne-Sophie GAUTIER, Clotilde RAITE, Jean-Pierre ROGER, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s): Mylène LE BERRIGAUD (pouvoir à Anne PERRIN), Anne AUFFRET (pouvoir à M. le Maire), Jean-Yves CHAUVEL (pouvoir à Joseph PELLEN), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Daniel TANCEREL), Roland FOUGERAY (pouvoir à Noël DEMAZEL), Judith GUEFFEN, Patrick LECAUX, Paul MUGNIER (pouvoir à Hubert COUASNON), Myriam TOUCHARD.

Secrétaire de séance : Magali FONTAINE

Nombre de membres en exercice : 22 Date de la convocation : 17.03.2017

Nombre de présents : 13

Pouvoirs: 6

**

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 03 mars 2017.

1 - Affaires financières

1.1 – Approbation du compte administratif 2016 et du compte de gestion du Trésorier – Budgets principal et annexes :

M. le Maire se retire pour l'examen et le vote.

Mme Perrin présente le compte administratif et le compte de gestion du Trésorier pour le budget principal ainsi que pour les budgets annexes. *Ils sont adoptés à l'unanimité.*

1.2 - Affectation des résultats 2016 - Budgets principal et annexes :

Le Conseil municipal décide d'affecter comme suit les résultats 2016 des budgets principal et annexes :

Budget principal:

L'excédent de fonctionnement de 1 100 068.28 € est affecté comme suit,

- 400 068.28 € en section de fonctionnement
- 700 000.00 € en section d'investissement.

Le déficit d'investissement de 241 419.57 € est repris à la même section.

Budget eau potable :

L'excédent de fonctionnement de 100 836.35 € est affecté comme suit.

- 20 836.35 € en section de fonctionnement
- 80 000.00 € en section d'investissement.

L'excédent d'investissement de 9 266.15 € est repris à la même section.

Budget assainissement:

L'excédent de fonctionnement de 45 285.21 € est repris à la même section.

L'excédent d'investissement de 186 140.78 € est repris à la même section.

1.3 - Vote des taux d'imposition 2017 :

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition suivants pour 2017 :

- taxe d'habitation à 16.15 %
- taux du foncier bâti à 16.44 %
- taux du foncier non bâti à 41.72 %

1.4 - Vote du budget 2017 - Principal et annexes :

Le budget principal (fonctionnement et investissements proposés par la commission) est approuvé à l'unanimité ainsi que les budgets annexes.

Les élus s'accordent pour qu'un point puisse être fait sur les aires de jeux de la commune et l'implantation de nouvelles structures sur les espaces publics.

1.5 - Personnel - Etat des effectifs pour 2017 :

Le tableau représentant l'état des effectifs du personnel pour l'année 2017 est approuvé à l'unanimité.

2 - Commissions des marchés

2.1 - Eglise:

2.1.1 - Mise en place d'une grille au chapitré - Devis :

A la demande de M. le Maire, l'entreprise Corvaisier a été sollicitée à partir d'une visite sur place pour établir un projet de grille afin de protéger l'accès au chapitré de l'église.

La société Corvaisier propose, pour une bonne intégration au bâtiment, de créer une grille (galvanisée et laquée) dans le style ferronnerie d'art à deux vantaux, de forme dite « chapeau de gendarme » et d'une hauteur de 2.72 m, pour un montant de 9 340.85 € TTC.

Sur proposition de la commission, le Conseil valide le devis de la société Corvaisier.

2.1.2 - Rénovation chauffage - Devis :

Pour la rénovation de deux chauffages de l'église, une consultation auprès de deux entreprises a été réalisée pour le remplacement de deux lustres radiants sur les 5 existants.

Après analyse des offres, *le Conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Salliot-Debroise pour un montant de 8 247 € HT, soit 9 896.40 € TTC.*

2.2 - Acquisition de matériel sportif :

Comme prévu également aux investissements 2017, la société Gymnova a été sollicitée pour d'une part, l'acquisition d'un praticable, et d'autre part, un trampo-tremp.

Pour ces acquisitions, le Conseil accepte les devis suivants de la société Gymnova :

- praticable de gymnastique pour un montant de 26 420.40 € TTC,
- trampo-tremp pour un montant de 2 060.40 € TTC.

2.3 - Acquisition de mobilier pour la salle Emeraude :

Afin de remplacer les tables existantes de la salle Emeraude, qui seront transférées salle Belle-lle à Espace 13, le Conseil valide le devis de la société Comat & Valco pour l'acquisition de 14 tables pliantes, avec chariot de rangement, pour un montant de 2 549.40 € TTC.

2.4 - Acquisition d'un défibrillateur pour le pôle enfance :

Dans le cadre de l'acquisition d'un défibrillateur pour le pôle enfance, une proposition de la société Gama Form, en charge de la maintenance des deux défibrillateurs existants (Hôtel de Ville et Complexe sportif) a été remise.

Sur proposition de la commission des marchés, le Conseil décide :

- d'accepter le devis d'acquisition pour un montant de 2 595 € HT, soit 3 114 € TTC,
- de valider le nouveau contrat de maintenance proposé pour les 3 appareils, au montant de 40 € HT par an et par défibrillateur.
- d'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer la convention correspondante.

2.5 - Matériel des services techniques - Acquisition d'une tondeuse autoportée :

La commune a acheté en 2003 une tondeuse autoportée ISEKI SF 330 pour effectuer les tontes (avec ramassage) des grands espaces verts, qui nécessite aujourd'hui d'être remplacée.

A cet effet, 3 sociétés ont été consultées pour cette acquisition, en demandant une reprise de la tondeuse actuelle.

Après analyse des offres, et sur proposition de la commission des marchés, le Conseil municipal décide :

- de retenir la proposition de l'entreprise LM Motoculture, avec l'acquisition de la tondeuse ISEKI SF 450, pour un montant de 32 524 € HT, soit 39 028.80 € TTC,
- d'accepter l'offre de reprise de la tondeuse Iseki SF 330 immatriculée 434 ADW 35, pour un montant de 5 350 € TTC.

2.6 - Aménagement espace vert giratoire de la Croix Dorée :

Suite à la suppression, en 2016, de la passerelle au giratoire de la Croix Dorée, une consultation a été réalisée auprès de deux prestataires pour réaménager l'espace vert, situé au droit du cheminement nouvellement créé.

Il s'agit de profiler l'espace et y refaire entièrement le gazon en replantant de nouveaux arbustes en bosquet.

Après analyse des offres, il est proposé au Conseil de retenir la proposition de Dauguet Serge SARL pour un montant de 5 387.50 € HT, soit 6 465.00 € TTC. *Accord du Conseil à l'unanimité.*

2.7 – Convention d'entretien des chaudières des bâtiments communaux - Choix du prestataire suite à consultation :

Trois prestataires ont été mis en concurrence pour l'entretien annuel des chaudières des bâtiments communaux, d'une part, pour l'entretien des petites chaudières (église, centre technique, vestiaires foot, espace 13 et pôle enfance), et d'autre part, pour les chaudières plus importantes (groupe scolaire Montaubert, hôtel de ville et complexe culturel).

Le Conseil municipal décide :

- de retenir l'entreprise Salliot-Debroize pour l'entretien des chaudières de l'église, du centre technique, des vestiaires foot, de l'Espace 13 et du pôle enfance, aux tarifs suivants :
 - Entretien annuel pour un montant de 838.63 € HT
 - Maintenance corrective au prix horaire de 41 € HT et 21 € HT / déplacement

- de retenir l'entreprise Pommereul pour l'entretien des chaudières du groupe scolaire Montaubert, de l'Hôtel de Ville et du Complexe culturel, aux tarifs suivants :
 - Entretien annuel pour un montant de 570 € HT
 - Maintenance corrective au prix horaire de 47.90 € HT et 27 € HT / déplacement
- d'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer les contrats correspondants.

2.8 - Convention pour la pose et dépose des illuminations - Choix du prestataire suite à consultation :

Une consultation a été réalisée auprès de deux sociétés pour la pose et dépose des illuminations de Noël pour les trois prochaines années (2017 à 2019).

Au regard des offres présentées, le Conseil municipal décide :

- de retenir la proposition de l'entreprise VEZIE aux tarifs suivants :
 - Forfait pour la pose et la dépose des illuminations : 8 547 € HT/an
 - Prix horaire pour une intervention de dépannage : 175 € HT
 - Prix horaire pour une prestation complémentaire : 175 € HT
- d'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer la convention correspondante.

3 – Présentation des scénarios d'aménagement de la place Saint Martin des Champs

Le Conseil municipal étudie deux esquisses pour l'aménagement de la place Saint Martin des Champs réalisée par le bureau d'études Tecam en charge de la maitrise d'œuvre de l'opération.

Il est demandé au cabinet d'étudier particulièrement le stationnement en épi en face du mur de pierre, au pied du monument aux morts, en y intégrant l'accès aux propriétés riveraines.

Le projet sera à représenter aux riverains avant examen par le Conseil municipal.

4 - Convention de jumelage avec la commune de Steinsoultz

M. le Maire présente au Conseil le projet de convention de jumelage avec la commune de Steinsoultz (68 - Haut-Rhin) qui sera signé le 29 avril prochain lors du déplacement du comité de jumelage et des élus de la Lécousse à Steinsoultz : a*ccord du Conseil*.

5 - Voirie - Dénomination du chemin rural n°8

La division de parcelles boulevard de la Côte du Nord et la délivrance d'un nouveau permis de construire, nécessitent de revoir la numérotation du secteur :

Compte tenu de la création d'un accès à la parcelle cadastrée section Al n°143 à partir du chemin rural n°8, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de dénommer celui-ci « chemin de la Forêt ».

6 - Questions diverses

- Par délibération du 20 mars dernier, Fougères Agglomération a décidé la création de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges qui se compose notamment pour Lécousse de deux titulaires et deux suppléants.

Le Conseil décide de désigner pour la commune les représentants suivants :

- titulaires : Bernard MARBOEUF

Daniel TANCEREL

- suppléants : Mylène LE BERRIGAUD

Anne PERRIN

- Journée citoyenne : Mme Perrin présente au Conseil la liste des chantiers arrêtés pour la journée citoyenne du 13 mai prochain, et indique que la prochaine réunion aura lieu le 26 avril 2017 avec les différents pilotes de chantier.

- M. le Maire informe le Conseil, qu'Orange va procéder, d'ici la fin de l'année 2017, à la dépose des deux cabines téléphoniques restantes sur le territoire communale, l'une au Parc et l'autre rue du Pont Sec.

Sans autre question, la séance est levée à 23h45

**